

Ville de LAMBALLE-ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 13 avril 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUTL David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine.

SECRETAIRE DE SEANCE : de SALLIER DUPIN Stéphane

Délibération n°2021-038

Membres en exercice : 35 – Présents : 33 - Absents : 2 – Pouvoirs : 2

**AMENAGEMENT
ESPLANADE DU CHAMP DE FOIRE (LAMBALLE) - ECLAIRAGE**

Afin d'accompagner les travaux d'aménagement de l'esplanade du Champ de Foire, il est nécessaire de moderniser l'éclairage public. Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE22) a réalisé une étude et propose de :

- Remplacer les trois mâts existants par de nouveaux supports de 8 mètres, munis de doubles lanternes à LED « TWEET », modèle déployé sur la ville ces dernières années.
- Compléter par un quatrième mât avec lanternes identique aux trois autres,

Le projet d'éclairage présenté par le SDE au stade de l'avant-projet est estimé à 42 768 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

La commune a transféré la compétence éclairage public au Syndicat. Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, il bénéficie du fonds de compensation de la T.V.A et perçoit de Lamballe-Armor une subvention d'équipement au taux de 70% calculée sur le montant HT de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de 8% de frais d'ingénierie, en totalité à la charge de la commune. La subvention est estimée à 25 740 €

Les appels de fonds du SDE22 se feront en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'avant-projet d'éclairage de l'esplanade du Champ de Foire du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimé de 42 768 € TTC, dans les conditions financières décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 5 – Mmes GOASTER. MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET.

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 AVR. 2021**
Affiché le **26 AVR. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 AVR. 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

